

lombier couverts de sapins, était le château de Sothonod dont les seigneurs durent se trouver indépendants lors du démembrement. A cette ancienne maison des Arthaud de Sothonod, éteinte au XIV<sup>e</sup> siècle et d'où sortit le vénérable Arthaud, l'un des plus éminents prélats du diocèse de Belley, ont succédé les Seyssel qui se glorifient, à juste titre, d'avoir été, depuis Bérrold, les féaux des princes de Savoie ; leur nom brille dans les vieilles chroniques de cette province.

La partie nord-est du Bugey, limitrophe du pays de Genève, était assurément sous la puissance des comtes de Genevois, issus, d'après Levrier, des rois de la Bourgogne transjurane. Ces comtes partageaient la souveraineté avec les évêques de Genève, dans ce sens, que les évêques tenaient la ville, et les comtes, son territoire, avec des fiefs dans les provinces voisines et notamment dans le Bugey. A l'appui de cette assertion historique nous reproduisons un titre conservé par Guichenon (1). Vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle, Albert II, comte de Genevois, fit donation à Altanus, abbé de Nantua, des terres de Saint-Germain-de-Joux, d'Echallon, de Chevillat (2) avec la montagne de Chanissieu, toutes ses forêts et dépendances jusqu'à la vallée de Michaille ; en outre il donne diverses terres et domaines situés dans plusieurs provinces. Cette libéralité vraiment princière, qui indique approximativement ce qu'occupaient dans notre province les comtes de Genevois, renferme deux clauses remarquables ; elle est faite à l'exception des esclaves qui cultivaient les terres et qui furent affranchis par le fait ; puis elle est soumise aux dispositions de la loi salique. Les princes francs introduisirent dans les provinces des Bourguignons, sans l'imposer toutefois, cette loi qui fut adoptée par quelques familles puissantes.

(1) *Hist. du Bugey*. Titres et Preuves, pag. 213.

(2) Villam de Chiviliaco et montem Chanisium cum appendiciis usque in vallem Michaliæ..... exceptis mancipiis.... secundum legem salicam.